

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 décembre 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Le poste de commissaire parent pour les E.H.D.A.A. est vacant.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 2.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-12-1880 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeux politiques :
 - 7.1 Action collective :
 - 7.1.1 Versement.
 - 7.1.2 Mandat à la FCSQ.
 - 7.2 Semaine des enseignantes et enseignants 2019.
 - 7.3 Nomination des commissaires au comité de gouvernance et d'éthique.
 - 7.4 Nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires :
 - 7.4.1 Procédure d'élection à la vice-présidence du conseil des commissaires.
 - 7.4.2 Nomination d'un président d'élection.
 - 7.4.3 Mise en nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires.
 - 7.4.4 Nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires.

- 7.5 Vacances au conseil des commissaires : Profil recherché et critères d'appréciation.
- 7.6 Formation aux membres des conseils d'établissement.
- 8. Sujets relatifs au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Période d'admission et d'inscription des élèves.
 - 8.2 Critères d'inscription des élèves.
- 9. Sujet relatif au Service des ressources financières :
 - 9.1 Orientations budgétaires 2019-2020.
- 10. Sujet relatif au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 10.1 Politique de sécurité de l'information.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapports du comité exécutif – 6 et 20 novembre 2018.
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de vérification : 1^{er} novembre 2018.
 - 11.3.2 Comité consultatif de transport : 18 septembre 2018.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Rapport annuel de la CSPN.
 - 15.3 Services éducatifs dispensés par chaque école 2019-2020.
 - 15.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020.
 - 15.5 Actes d'établissements 2019-2020.
 - 15.6 Liste des écoles et des centres 2019-2020.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

4.1 CC-2018-12-1881 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEUX POLITIQUES :

7.1 ACTION COLLECTIVE :

7.1.1 CC-2018-12-1882 : ACTION COLLECTIVE : VERSEMENT

ATTENDU l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018, entre la Représentante et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

ATTENDU la conclusion du juge au paragraphe 144, laquelle se lit comme suit :

« [144] **ORDONNE** aux parties et aux membres du Groupe qui ne se sont pas exclus conformément au jugement d'autorisation de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente. »;

ATTENDU QUE l'Entente prévoit le paiement, par chaque commission scolaire, au prorata du nombre d'élèves qu'elle représente, d'un montant de recouvrement collectif de 28,49 \$ par élève par année scolaire, pour chacune des années indemnisées, créant ainsi le Fonds de règlement global;

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 12 octobre 2018, lequel a entériné la nomination de Collectiva Services en Recours collectifs inc. à titre d'administrateur et de webmestre;

ATTENDU l'ouverture du compte en fidéicommiss pour la Commission scolaire Pierre-Neveu par la firme Collectiva Services en Recours collectifs inc.;

ATTENDU QUE la somme à payer par la CSPN apparaît à l'Annexe 1 de l'Entente;

ATTENDU QUE cette somme doit être transférée avant le 11 décembre 2018 afin de bien respecter les échéances prévues à l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE TRANSFÉRER au compte en fidéicommiss ouvert à cette fin par Collectiva Services en Recours collectifs inc. la somme de 665 565,78 \$, tel que prévu à l'Annexe 1 de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2018-12-1883 : TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire Pierre-Neveu concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relai dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents.
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 9.1 est traité immédiatement.

9. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1 CC-2018-12-1884 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Description de la situation : Le processus budgétaire pour l'exercice 2019-2020 est commencé. Différentes données financières ont été déposées aux membres du comité de vérification pour alimenter la discussion sur le projet d'orientations budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020.

ATTENDU QUE le processus budgétaire 2019-2020 est commencé;

ATTENDU les différentes données financières déposées aux membres du comité de vérification;

ATTENDU les discussions et recommandations des membres du comité de vérification;

ATTENDU le compte rendu du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'ADOPTER les orientations budgétaires 2019-2020 présentées par le comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2018-12-1885 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 2019

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 4 au 8 février 2019. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes lors de la semaine des enseignantes et enseignants qui se tiendra du 4 au 8 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2018-12-1886 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE les commissaires suivants soient nommés au comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire :

	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Jean, Claude Roussel, Nancy Sauriol, Katie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Lajeunesse, Isabelle

* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**

7.4 NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

7.4.1 CC-2018-12-1887 : PROCÉDURE D'ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Description de la situation : Étant donné la vacance de la vice-présidence prenant effet le 15 janvier 2019, le conseil des commissaires doit nommer, parmi ses membres, une vice-présidente ou un vice-président de la Commission scolaire, laquelle ou lequel entrera en fonction à compter du 16 janvier 2019.

ATTENDU la vacance de la vice-présidence prenant effet le 15 janvier 2019;

VU l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, indiquant que le conseil des commissaires nomme une vice-présidence parmi eux;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER la procédure d'élection suivante :

1. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
2. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination. Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
3. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
4. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
5. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
6. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la vice-présidence à en exprimer les motifs.
7. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
8. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé.
9. Il y a autant de tours de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mise en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents. À chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
10. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et parafée par le président d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.2 CC-2018-12-1888 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Description de la situation : Afin de procéder à l'élection pour la vice-présidence, un président d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la nomination d'un commissaire à la vice-présidence de la Commission scolaire;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection à la vice-présidence du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, agisse comme présidente d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.3 MISE EN NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

La présidente d'élection, M^{me} Jacinthe Fex, nomme M^{me} Claudine Millaire à titre de scrutatrice.

Il est proposé par Marie-Hélène Parent que Stéphane Gauthier soit nommé vice-président du conseil des commissaires.

Il est proposé par Joanie Thibault que Claude Jean soit nommé vice-président du conseil des commissaires.

Il est proposé par Nancy Roussel que Benoit-N. Legault soit nommé vice-président du conseil des commissaires.

Il est proposé par Isabelle Lajeunesse que Joanie Thibault soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires.

Il est proposé par Stéphane Gauthier que Nathalie Dallaire soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires.

La présidente d'élection, M^{me} Jacinthe Fex, déclare la période de mise en nomination close et demande aux candidats s'ils acceptent d'être mis en nomination :

M^{me} Nathalie Dallaire refuse.

M^{me} Joanie Thibault refuse.

M. Benoit-N. Legault refuse.

M. Claude Jean accepte.

M. Stéphane Gauthier accepte.

La présidente d'élection invite les commissaires ayant accepté la mise en nomination à exprimer

leurs motifs.

M. Claude Jean et M. Stéphane Gauthier présentent, à tour de rôle, leurs motivations.

La scrutatrice, M^{me} Claudine Millaire, distribue les bulletins de vote aux membres.

À la suite du scrutin, la présidente d'élection et la scrutatrice font le décompte des bulletins de vote.

La présidente d'élection, M^{me} Jacinthe Fex, déclare M. Stéphane Gauthier élu vice-président du conseil des commissaires.

Les bulletins de vote sont déposés dans une enveloppe scellée et parafée par la présidente d'élection ainsi que la scrutatrice. L'enveloppe sera conservée au secrétariat général.

7.4.4 CC-2018-12-1889 : NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Description de la situation : La présidente d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la vice-présidence du conseil des commissaires.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Lajeunesse

QUE M. Stéphane Gauthier soit nommé vice-président du conseil des commissaires à compter du 16 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2018-12-1890 : VACANCES AU CONSEIL DES COMMISSAIRES : PROFIL RECHERCHÉ ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Description de la situation: Suite à l'adoption d'une procédure afin de pourvoir les vacances aux postes des circonscriptions 3 et 7, le conseil doit adopter un profil recherché et des critères d'appréciation des candidats.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit combler les vacances aux postes de commissaires des circonscriptions 3 et 7, dont avis a été donné au conseil, et qu'à cette fin le conseil doit procéder par nomination, après consultation du comité de parents;

ATTENDU les qualités d'un commissaire et les motifs d'inéligibilité énoncés à la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU la procédure de nomination de commissaires pour combler les vacances aux postes de commissaires des circonscriptions 3 et 7, telle qu'adoptée à la séance du 6 novembre 2018, résolution numéro CC-2018-11-1871;

ATTENDU la consultation du comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ÉTABLIR le profil recherché et les critères d'appréciation à la lumière desquels seront examinées les propositions de nomination pour les postes vacants de commissaires, dans le respect des qualités et inéligibilités énoncées à la *Loi sur les élections scolaires*.

D'ADOPTER à cette fin le profil et les critères d'appréciation auxquels est jointe une description des qualités d'un commissaire et un sommaire des motifs d'inéligibilité énoncés à la *Loi sur les élections scolaires* ainsi que la description du territoire des circonscriptions 3 et 7, selon la résolution d'adoption de la division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales et en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 FORMATION AUX MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente l'invitation d'une formation qui sera proposée aux membres des conseils d'établissement et qui sera transmise par Webinaire en janvier 2019.

8. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

8.1 CC-2018-12-1891 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2019-2020

Description de la situation : La commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2019-2020, soit du 4 au 15 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2018-12-1892 : CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Description de la situation : La Commission scolaire doit déterminer les critères afin de procéder à l'inscription des élèves.

VU l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la Commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles, conformément au choix des parents de l'élève;

VU l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter des critères d'inscription;

VU que le comité de parents a été consulté conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER la pratique de gestion *Critères d'inscription des élèves* conservée sous la cote RE-2018-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET RELATIF AU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

10.1 CC-2018-12-1893 : POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Description de la situation : Afin de mettre en œuvre des mécanismes efficaces permettant de protéger l'information gouvernementale que les commissions scolaires détiennent dans l'exercice de leurs fonctions, la Commission scolaire Pierre-Neveu doit, entre autres, adopter et appliquer une politique et un cadre de gestion de la sécurité de l'information, les maintenir à jour et assurer leur respect.

VU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

VU la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG) obligeant la commission scolaire à adopter, à mettre en œuvre, à maintenir à jour et à assurer l'application d'une politique de sécurité de l'information;

VU la consultation des directions d'établissement et des directions de service, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER la *Politique de sécurité de l'information* conservée sous la cote SG-2018-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapports du comité exécutif : 6 et 20 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance extraordinaire ayant eu lieu le 6 novembre 2018 ainsi que celui de la séance ordinaire ayant eu lieu le 20 novembre 2018 sont déposés.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de vérification : 1^{er} novembre 2018

Le compte rendu de la rencontre du comité de vérification ayant eu lieu le 1^{er} novembre 2018 est déposé.

11.3.2 Comité consultatif de transport : 18 septembre 2018

La commissaire Marie-Hélène Parent présente le compte rendu de la rencontre du comité consultatif de transport ayant eu lieu le 18 septembre 2018.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre ayant eu lieu le 21 novembre 2018.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2018 est déposée.

15.2 Rapport annuel de la CSPN

Le rapport annuel de l'année scolaire 2017-2018 est déposé. Il sera présenté à la séance publique du conseil des commissaires qui se tiendra le 5 février 2019.

15.3 Services éducatifs dispensés par chaque école 2019-2020

Dépôt du document pour consultation.

15.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020

Dépôt du document pour consultation.

15.5 Actes d'établissements 2019-2020

Dépôt du document pour consultation.

15.6 Liste des écoles et des centres 2019-2020

Dépôt du document pour consultation.


16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

17. CC-2018-12-1894 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance, il est 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Jacinthe Fex, secrétaire générale